



---

**Commission économique pour l'Europe**

Réunion des Parties à la Convention sur l'accès à l'information, la participation du public au processus décisionnel et l'accès à la justice en matière d'environnement

**Septième session**

Genève, 18-20 octobre 2021

Point 9 a) de l'ordre du jour provisoire

**Programme de travail et fonctionnement de la Convention :  
mise en œuvre du programme de travail pour 2018-2021****Rapport sur les contributions et les dépenses liées à la mise en œuvre du programme de travail au titre de la Convention pour 2018-2021\****Résumé*

Le présent rapport a été établi pour donner suite à la demande faite par la Réunion des Parties à la Convention sur l'accès à l'information, la participation du public au processus décisionnel et l'accès à la justice en matière d'environnement à sa sixième session (Budva (Monténégro), 11-14 septembre 2017)<sup>a</sup>. On y trouvera un aperçu, établi par le secrétariat, des contributions et des estimations de dépenses liées à l'exécution du programme de travail au titre de la Convention pour 2018-2021, en date du 31 août 2021.

<sup>a</sup> ECE/MP.PP/2017/2/Add.1, décision VI/6, par. 9.

\* Le présent document a été soumis tardivement car il a fallu plus de temps que prévu pour en établir la version définitive.



## Table des matières

	<i>Page</i>
I. Considérations d'ordre général .....	3
II. Contributions.....	3
A. Contributions financières versées et annonces de contributions financières.....	4
B. Contributions en nature.....	23
III. Montant estimatif des dépenses et prévisions de dépenses .....	25

## I. Considérations d'ordre général

1. Le présent rapport donne un aperçu, au 31 août 2021, des contributions et des estimations de dépenses liées à l'exécution du programme de travail au titre de la Convention sur l'accès à l'information, la participation du public au processus décisionnel et l'accès à la justice en matière d'environnement (Convention d'Aarhus) (ECE/MP.PP/2017/2/Add.1, décision VI/5, annexe I) pour la période 2018-2021<sup>1</sup>. Au cours de cette période, le secrétariat est demeuré très prudent dans l'affectation de ses ressources. Cela tient essentiellement au fait qu'au début de l'exercice, beaucoup de contributions n'avaient pas encore été reçues, d'où une incertitude quant à la disponibilité des fonds nécessaires à l'exécution du programme de travail. Le secrétariat a déployé différents moyens pour encourager les contributions en nature de manière à moins solliciter le fonds d'affectation spéciale. Il continuera de rechercher des synergies avec les autres accords multilatéraux relatifs à l'environnement de la Commission économique pour l'Europe (CEE), les organismes des Nations Unies et d'autres partenaires afin de maintenir un nombre satisfaisant d'activités et de partager les coûts d'exécution. Le renforcement des capacités des autorités compétentes et l'appui consultatif aux Parties ont été assurés par les fonctionnaires tout au long de l'exécution des activités dans différents domaines, notamment l'accès à l'information, la participation du public au processus décisionnel, l'accès à la justice, les organismes génétiquement modifiés, la promotion de la Convention et de ses principes et les mécanismes d'établissement de rapports et d'examen du respect des dispositions.

2. Pour assurer la continuité des travaux menés au titre de la Convention, il est primordial de pourvoir au financement à long terme des dépenses de personnel. La prolongation des contrats du personnel financés au moyen du fonds d'affectation spéciale de la Convention d'Aarhus dépend de la disponibilité et du montant des contributions reçues. Étant donné que le dispositif financier actuel repose sur des contributions volontaires sans fournir d'indication quant à leur ordre de grandeur, le niveau des contributions ne cesse de fluctuer, ce qui rend le financement des postes extrabudgétaires aléatoire et imprévisible. Comme les années précédentes, le secrétariat s'est donc vu dans l'obligation d'assurer en priorité la disponibilité des fonds destinés aux dépenses de personnel, qui doivent être réservés au moins un an avant toute embauche. C'est uniquement grâce aux économies réalisées les années précédentes qu'il a été en mesure d'allouer suffisamment de fonds aux dépenses de personnel et au financement des activités menées au cours de la période 2018-2021.

3. Au cours de la période 2018-2021, le secrétariat a entrepris de recruter du personnel en fonction des besoins ; un administrateur auxiliaire mis à disposition par l'Italie a rejoint le secrétariat en octobre 2020. Pour assurer la continuité des travaux et le respect des engagements, le secrétariat a dû régulièrement revoir la répartition des tâches entre ses collaborateurs, afin que le travail soit fait en temps voulu lorsqu'il existait des priorités concurrentes. De plus, sa lourde charge de travail et les demandes de conseils qu'il reçoit continuellement ont mis le personnel à rude épreuve, en particulier dans le domaine d'activité concernant le mécanisme d'examen du respect des dispositions et, en période de pointe, les cadres concernés ont très souvent travaillé à un taux nettement supérieur à 100 %.

4. En raison des restrictions liées à la pandémie de maladie à coronavirus (COVID-19), le secrétariat a dû s'adapter à de nouvelles méthodes de travail en organisant davantage de réunions en ligne et selon des modalités hybrides. Le nombre limité de salles de réunion équipées pour la tenue de réunions en ligne ou de réunions hybrides au Palais des Nations, à Genève, et le manque de personnel adéquatement formé et de services d'interprétation pour la participation à distance ont eu des incidences financières.

## II. Contributions

5. Les montants figurant dans les colonnes « Montant ajusté des contributions » des tableaux 1 à 4 ci-après ont pour objet de donner une image plus réaliste des ressources

<sup>1</sup> Pour avoir une vue d'ensemble de l'exécution du programme de travail pour 2018-2021, on consultera le document ECE/MP.PP/2021/3.

effectivement disponibles pour une année donnée. Les contributions fournies par les Parties et les signataires sont souvent destinées à être utilisées une autre année que celle où elles ont été versées ou reçues. Le montant ajusté des contributions pour une année donnée est égal aux contributions reçues pendant cette année, moins la partie éventuellement réservée à une utilisation ultérieure, plus les contributions reçues au cours d'autres années, mais destinées à être utilisées durant l'année de référence. Si les contributions requises pour une année donnée ne sont pas versées en temps voulu, le secrétariat est contraint d'utiliser les fonds disponibles en fonction des besoins. Les montants présentés dans les différents tableaux ont été arrondis ; ils peuvent également tenir compte des variations liées à la fluctuation des taux de change entre le moment où la contribution est annoncée et le moment où les fonds sont versés, ainsi qu'à d'éventuels frais bancaires. On trouvera dans le tableau 5 ci-dessous des informations sur les annonces de contributions pour la période 2018-2021 au 31 août 2021.

## A. Contributions financières versées et annonces de contributions financières

Tableau 1  
Contributions reçues en 2018 ou pour 2018, au titre de la Convention et du Protocole,  
au 31 août 2021

(En dollars des États-Unis)

<i>Donateur</i>	<i>Montant effectif des contributions pour 2018</i>	<i>Montant ajusté des contributions pour 2018</i>	<i>Observations</i>
Albanie	3 000	3 000	Au titre de la Convention d'Aarhus pour 2018
	3 000	3 000	Au titre du Protocole sur les RRTP pour 2018
Arménie	-	500	Au titre de la Convention d'Aarhus pour 2017, 2018, 2019, montant reçu en 2019 <sup>a</sup>
Autriche	-	11 065	Au titre de la Convention d'Aarhus pour 2018, montant reçu en 2017
	11 365	-	Au titre de la Convention d'Aarhus pour 2019, montant reçu en 2018
	-	5 532	Au titre du Protocole sur les RRTP pour 2018, montant reçu en 2017
	4 964	-	Au titre du Protocole sur les RRTP pour 2019, montant reçu en 2018
Bélarus	500	500	Au titre de la Convention d'Aarhus pour 2018
Belgique (État fédéral)	23 727	23 727	Au titre de la Convention d'Aarhus pour 2018
Belgique (Région de Bruxelles-Capitale)	1 114	1 114	Au titre de la Convention d'Aarhus pour 2018
Belgique (Région flamande)	8 499	8 499	Au titre de la Convention d'Aarhus pour 2018
Belgique (Région wallonne)	3 960	3 960	Au titre de la Convention d'Aarhus pour 2018
Bulgarie	1 592	1 592	Au titre de la Convention d'Aarhus pour 2018
	500	500	Au titre du Protocole sur les RRTP pour 2018
Croatie	3 000	3 000	Au titre de la Convention d'Aarhus pour 2018
	3 000	3 000	Au titre du Protocole sur les RRTP pour 2018

<i>Donateur</i>	<i>Montant effectif des contributions pour 2018</i>	<i>Montant ajusté des contributions pour 2018</i>	<i>Observations</i>
Chypre	500	500	Au titre de la Convention d'Aarhus pour 2018
	500	500	Au titre du Protocole sur les RRTP pour 2018
Tchéquie	-	5 000	Au titre de la Convention d'Aarhus pour 2018, montant reçu en 2017
	5 000	-	- Au titre de la Convention d'Aarhus pour 2019, montant reçu en 2018
	-	10 000	Au titre du Protocole sur les RRTP pour 2018, montant reçu en 2017
	10 000	-	- Au titre du Protocole sur les RRTP pour 2019, montant reçu en 2018
Danemark	21 400	21 400	Au titre de la Convention d'Aarhus pour 2018
	21 400	-	- Au titre de la Convention d'Aarhus pour 2019, montant reçu en 2018
	-	10 675	Au titre du Protocole sur les RRTP pour 2018, montant reçu en 2017
	10 700	-	- Au titre du Protocole sur les RRTP pour 2019, montant reçu en 2018
Estonie	2 370	-	- Au titre de la Convention d'Aarhus et du Protocole sur les RRTP pour 2017, reçue en 2018
	585	585	Au titre de la Convention d'Aarhus pour 2018
	585	585	Au titre du Protocole sur les RRTP pour 2018
Union européenne	122 699	122 699	Au titre de la Convention d'Aarhus pour 2018
	12 170	12 170	Au titre du Protocole sur les RRTP pour 2018
Finlande	4 985	4 985	Au titre de la Convention d'Aarhus et du Protocole sur les RRTP pour 2018
France	-	70 575	Au titre de la Convention d'Aarhus pour 2018, montant reçu en 2017
	76 651	-	- Au titre de la Convention d'Aarhus pour 2019, montant reçu en 2018
	36 810	36 810	Au titre du Protocole sur les RRTP pour 2018
Géorgie	1 000	1 000	Au titre de la Convention d'Aarhus pour 2018
	500	500	Au titre du Protocole sur les RRTP pour 2018
Allemagne	60 000	60 000	Au titre de la Convention d'Aarhus pour 2018
	-	500	Au titre du Protocole sur les RRTP pour 2018, reçue en 2019

<i>Donateur</i>	<i>Montant effectif des contributions pour 2018</i>	<i>Montant ajusté des contributions pour 2018</i>	<i>Observations</i>
	28 409	28 409	Contribution supplémentaire au titre du Protocole sur les RRTP pour 2018, destinée à soutenir la participation d'experts de pays en transition et d'organisations non gouvernementales
Grèce	1 000	-	Au titre de la Convention d'Aarhus pour 2017, montant reçu en 2018
Hongrie	4 977	4 977	Au titre de la Convention d'Aarhus pour 2018
	481	481	Au titre du Protocole sur les RRTP pour 2018
Islande	1 500	1 500	Au titre de la Convention d'Aarhus pour 2018
Irlande	-	5 924	Au titre de la Convention d'Aarhus pour 2018, montant reçu en 2017
	5 688	-	Au titre de la Convention d'Aarhus pour 2019, montant reçu en 2018
	-	3 555	Au titre du Protocole sur les RRTP pour 2018, montant reçu en 2017
	3 413	-	Au titre du Protocole sur les RRTP pour 2019, montant reçu en 2018
Italie	124 224	124 224	Au titre de la Convention d'Aarhus pour 2018
	6 211	6 211	Contribution supplémentaire au titre du programme de travail de la Convention d'Aarhus pour 2017-2018, reçue en 2018
	174 825	-	Contribution supplémentaire au titre de la Convention d'Aarhus, reçue en 2018
	43 156	43 156	Contribution supplémentaire au titre de la Convention d'Aarhus, reçue en 2018
Kazakhstan	1 000	1 000	Au titre de la Convention d'Aarhus pour 2018
Kirghizistan	-	500	Au titre de la Convention d'Aarhus pour 2018, montant reçu en 2019
Lettonie	2 000	2 000	Au titre de la Convention d'Aarhus pour 2018
	1 227	-	Au titre du Protocole sur les RRTP pour 2016, montant reçu en 2018
	-	1 185	Au titre du Protocole sur les RRTP pour 2018, montant reçu en 2017
Lituanie	-	2 323	Au titre de la Convention d'Aarhus et du Protocole sur les RRTP 2018, reçue en 2017
Luxembourg	1 447	1 447	Au titre de la Convention d'Aarhus pour 2018
	868	868	Au titre du Protocole sur les RRTP pour 2018
Malte	-	977	Au titre de la Convention d'Aarhus pour 2018, montant reçu en 2019

<i>Donateur</i>	<i>Montant effectif des contributions pour 2018</i>	<i>Montant ajusté des contributions pour 2018</i>	<i>Observations</i>
Monténégro	500	500	Au titre de la Convention d'Aarhus pour 2018
	974	-	- Au titre de la Convention d'Aarhus pour 2019, montant reçu en 2018
	-	500	Au titre du Protocole sur les RRTP pour 2018, montant reçu en 2017
	474	-	- Au titre du Protocole sur les RRTP pour 2019, montant reçu en 2018
Pays-Bas	54 348	54 348	Au titre de la Convention d'Aarhus pour 2018
	23 310	23 310	Au titre du Protocole sur les RRTP pour 2018
Macédoine du Nord	-	500	Au titre de la Convention d'Aarhus pour 2018, montant reçu en 2020
	-	500	Au titre du Protocole sur les RRTP pour 2018, montant reçu en 2020
Norvège	19 985	19 985	Au titre de la Convention d'Aarhus pour 2018
	34 576	34 576	Contribution supplémentaire au titre de la Convention d'Aarhus pour 2018, destinée notamment à soutenir le Mécanisme d'examen du respect des dispositions, à fournir un appui consultatif aux processus de l'Accord d'Escazú, en mettant l'accent sur l'article 3 (par. 8) de la Convention, et à appuyer la participation d'experts des pays d'Europe orientale, du Caucase et d'Asie centrale et d'organisations non gouvernementales aux réunions
	19 985	19 985	Au titre du Protocole sur les RRTP pour 2018
	-	57 400	Contribution supplémentaire au titre de la Convention d'Aarhus et du Protocole sur les RRTP pour 2018, destinée à soutenir la participation d'experts des pays d'Europe orientale, du Caucase et d'Asie centrale ainsi que d'organisations non gouvernementales et à financer les dépenses de personnel liées à l'organisation des réunions et les voyages de ces experts, reçue en 2017
	55 040	-	- Contribution supplémentaire au titre de la Convention d'Aarhus et du Protocole sur les RRTP pour 2019, destinée à soutenir la participation d'experts des pays d'Europe orientale, du Caucase et d'Asie centrale ainsi que d'organisations non gouvernementales et à financer les dépenses de personnel liées à l'organisation des réunions et les voyages de ces experts, reçue en 2018
Pologne	5 974	5 974	Au titre de la Convention d'Aarhus pour 2018
	3 000	3 000	Au titre du Protocole sur les RRTP pour 2018

<i>Donateur</i>	<i>Montant effectif des contributions pour 2018</i>	<i>Montant ajusté des contributions pour 2018</i>	<i>Observations</i>
Portugal	522	522	Au titre de la Convention d'Aarhus pour 2018
	522	522	Au titre du Protocole sur les RRTP pour 2018
République de Moldova	-	1 000	Au titre de la Convention d'Aarhus pour 2018, montant reçu en 2020
	-	500	Au titre du Protocole sur les RRTP pour 2018, montant reçu en 2020
Roumanie	500	500	Au titre de la Convention d'Aarhus pour 2018
	500	500	Au titre du Protocole sur les RRTP pour 2018
Serbie	1 600	-	- Au titre de la Convention d'Aarhus pour 2016, montant reçu en 2018
	1 600	-	- Au titre de la Convention d'Aarhus pour 2017, montant reçu en 2018
	1 600	1 600	Au titre de la Convention d'Aarhus pour 2018
Slovaquie	908	908	Au titre de la Convention d'Aarhus pour 2018
	864	-	- Au titre de la Convention d'Aarhus pour 2019, montant reçu en 2018
	597	597	Au titre du Protocole sur les RRTP pour 2018
	568	-	- Au titre du Protocole sur les RRTP pour 2019, montant reçu en 2018
Slovénie	-	4 123	Au titre de la Convention d'Aarhus pour 2018, montant reçu en 2020
	-	597	Au titre du Protocole sur les RRTP pour 2018, montant reçu en 2020
Espagne	5 708	5 708	Au titre de la Convention d'Aarhus pour 2018
Suède	34 970	34 970	Au titre de la Convention d'Aarhus pour 2018
	17 970	17 970	Au titre du Protocole sur les RRTP pour 2018
	1 976	1 976	Contribution supplémentaire au titre du Protocole sur les RRTP pour 2018, destinée à financer les frais de voyage du secrétariat pour la réunion du Bureau du Protocole
Suisse	40 120	40 120	Au titre de la Convention d'Aarhus pour 2018, dont 20 000 francs suisses pour soutenir les travaux visant, par exemple, à renforcer les capacités des experts des pays en transition
	71 066	71 066	Au titre du Protocole sur les RRTP pour 2018, dont 50 000 francs suisses pour soutenir les travaux visant, par exemple, à renforcer les capacités des experts des pays en transition
Tadjikistan	500	500	Au titre de la Convention d'Aarhus pour 2018



<i>Donateur</i>	<i>Montant effectif des contributions pour 2018</i>	<i>Montant ajusté des contributions pour 2018</i>	<i>Observations</i>
Ukraine	-	3 000	Au titre de la Convention d'Aarhus pour 2018, montant reçu en 2019
Royaume-Uni	45 512	45 512	Au titre de la Convention d'Aarhus et du Protocole sur les RRTP pour 2018
	46 512	-	- Au titre de la Convention d'Aarhus et du Protocole sur les RRTP pour 2019, reçue en 2018
<b>Total</b>	<b>1 348 781</b>	<b>1 284 490</b>	
Montant exclusivement affecté au Protocole sur les RRTP	257 095	259 292	

*Abbreviations* : Accord d'Escazú : Accord régional sur l'accès à l'information, la participation publique et l'accès à la justice à propos des questions environnementales en Amérique latine et dans les Caraïbes ; RRTP : registre des rejets et transferts de polluants.

*Note* : Aucune contribution financière, contribution en nature ou annonce de contribution n'a été reçue pour 2018 des Parties à la Convention suivantes : Azerbaïdjan, Bosnie-Herzégovine, Grèce et Turkménistan. Aucune contribution financière, contribution en nature ou annonce de contribution n'a été reçue pour 2018 des Parties au Protocole suivantes : Belgique, Israël, Malte, Serbie et Ukraine.

<sup>a</sup> Cette somme n'est prise en compte dans les calculs totaux que dans le tableau de l'année où la contribution a été reçue (tableau 2 pour 2019).

Tableau 2  
**Contributions reçues en 2019 ou pour 2019, au titre de la Convention et du Protocole, au 31 août 2021**  
(En dollars des États-Unis)

<i>Donateur</i>	<i>Montant effectif des contributions pour 2019</i>	<i>Montant ajusté des contributions pour 2019</i>	<i>Observations</i>
Albanie	3 010	3 010	Au titre de la Convention d'Aarhus pour 2019
	3 000	-	- Au titre de la Convention d'Aarhus pour 2020, montant reçu en 2019
	3 010	3 010	Au titre du Protocole sur les RRTP pour 2019
	3 000	-	- Au titre du Protocole sur les RRTP pour 2020, montant reçu en 2019
Arménie	500	500	Au titre de la Convention d'Aarhus pour 2017, 2018 et 2019, montant reçu en 2019 <sup>a</sup>
Autriche	-	11 365	Au titre de la Convention d'Aarhus pour 2019, montant reçu en 2018
	11 140	-	- Au titre de la Convention d'Aarhus pour 2020, montant reçu en 2019
	-	4 964	Au titre du Protocole sur les RRTP pour 2019, montant reçu en 2018
	5 000	-	- Au titre du Protocole sur les RRTP pour 2020, montant reçu en 2019

<i>Donateur</i>	<i>Montant effectif des contributions pour 2019</i>	<i>Montant ajusté des contributions pour 2019</i>	<i>Observations</i>
Azerbaïdjan	-	500	Au titre de la Convention d'Aarhus pour 2019, montant reçu en 2020
Bélarus	500	500	Au titre de la Convention d'Aarhus pour 2019
Belgique (État fédéral)	22 222	22 222	Au titre de la Convention d'Aarhus pour 2019
Belgique (Région de Bruxelles-Capitale)	1 051	1 051	Au titre de la Convention d'Aarhus pour 2019
Belgique (Région flamande)	8 499	8 499	Au titre de la Convention d'Aarhus pour 2019
Belgique (Région wallonne)	3 938	3 938	Au titre de la Convention d'Aarhus pour 2019
Bosnie-Herzégovine	500	500	Au titre de la Convention d'Aarhus pour 2019
Bulgarie	1 654	1 654	Au titre de la Convention d'Aarhus pour 2019
	500	500	Au titre du Protocole sur les RRTP pour 2019
Croatie	3 000	3 000	Au titre de la Convention d'Aarhus pour 2019
	3 000	3 000	Au titre du Protocole sur les RRTP pour 2019
Chypre	500	500	Au titre de la Convention d'Aarhus pour 2019
	500	500	Au titre du Protocole sur les RRTP pour 2019
Tchéquie	-	5 000	Au titre de la Convention d'Aarhus pour 2019, montant reçu en 2018
	5 000	-	Au titre de la Convention d'Aarhus pour 2020, montant reçu en 2019
	-	10 000	Au titre du Protocole sur les RRTP pour 2019, montant reçu en 2018
	10 000	-	Au titre du Protocole sur les RRTP pour 2020, montant reçu en 2019
Danemark	-	21 400	Au titre de la Convention d'Aarhus pour 2019, montant reçu en 2018
	-	10 700	Au titre du Protocole sur les RRTP pour 2019, montant reçu en 2018
Estonie	574	574	Au titre de la Convention d'Aarhus pour 2019
	574	574	Au titre du Protocole sur les RRTP pour 2019
Union européenne	113 636	113 636	Au titre de la Convention d'Aarhus pour 2019
	12 170	12 170	Au titre du Protocole sur les RRTP pour 2019
Finlande	5 025	5 025	Au titre de la Convention d'Aarhus et du Protocole sur les RRTP pour 2019

<i>Donateur</i>	<i>Montant effectif des contributions pour 2019</i>	<i>Montant ajusté des contributions pour 2019</i>	<i>Observations</i>
France	-	76 651	Au titre de la Convention d'Aarhus pour 2019, montant reçu en 2018
	72 303	-	Au titre de la Convention d'Aarhus pour 2020, montant reçu en 2019
	34 130	34 130	Au titre du Protocole sur les RRTP pour 2019
Géorgie	1 000	1 000	Au titre de la Convention d'Aarhus pour 2019
	500	500	Au titre du Protocole sur les RRTP pour 2019
Allemagne	60 000	60 000	Au titre de la Convention d'Aarhus pour 2019
	500	-	Au titre du Protocole sur les RRTP pour 2018, montant reçu en 2019
	500	500	Au titre du Protocole sur les RRTP pour 2019
	27 871	27 871	Contribution supplémentaire au titre du Protocole sur les RRTP pour 2019, destinée à soutenir la participation d'experts de pays en transition et d'organisations non gouvernementales
Hongrie	5 000	5 000	Au titre de la Convention d'Aarhus pour 2019
	500	500	Au titre du Protocole sur les RRTP pour 2019
Islande	1 500	1 500	Au titre de la Convention d'Aarhus pour 2019
Irlande	-	5 688	Au titre de la Convention d'Aarhus pour 2019, montant reçu en 2018
	5 556	-	Au titre de la Convention d'Aarhus pour 2020, montant reçu en 2019
	-	3 413	Au titre du Protocole sur les RRTP pour 2019, montant reçu en 2018
	3 333	-	Au titre du Protocole sur les RRTP pour 2020, montant reçu en 2019
Italie	113 636	113 636	Au titre de la Convention d'Aarhus pour 2019
	54 785	54 785	Contribution supplémentaire au titre de la Convention d'Aarhus pour 2019, destinée à soutenir les travaux visant, par exemple, à renforcer les capacités des experts de pays en transition, y compris de pays non parties, ainsi qu'à faire connaître et à promouvoir la Convention auprès des pays non membres de la CEE et des processus internationaux
	1 189	-	Contribution supplémentaire au titre de la Convention d'Aarhus, reçue en 2019
Kazakhstan	1 000	1 000	Au titre de la Convention d'Aarhus pour 2019

<i>Donateur</i>	<i>Montant effectif des contributions pour 2019</i>	<i>Montant ajusté des contributions pour 2019</i>	<i>Observations</i>
Kirghizistan	500	-	Au titre de la Convention d'Aarhus pour 2018, montant reçu en 2019
	500	500	Au titre de la Convention d'Aarhus pour 2019
Lettonie	2 000	2 000	Au titre de la Convention d'Aarhus pour 2019
	-	1 116	Au titre du Protocole sur les RRTP pour 2019, montant reçu en 2020
Lituanie	-	2 323	Au titre de la Convention d'Aarhus et du Protocole sur les RRTP pour 2019, montant reçu en 2017
Luxembourg	1 669	1 669	Au titre de la Convention d'Aarhus pour 2019
	1 112	1 112	Au titre du Protocole sur les RRTP pour 2019
Malte	977	-	Au titre de la Convention d'Aarhus pour 2018, montant reçu en 2019
	-	991	Au titre de la Convention d'Aarhus pour 2019, montant reçu en 2020
Monténégro	-	974	Au titre de la Convention d'Aarhus pour 2019, montant reçu en 2018
	1 100	-	Au titre de la Convention d'Aarhus pour 2020, montant reçu en 2019
	-	474	Au titre du Protocole sur les RRTP pour 2019, montant reçu en 2018
	550	550	Au titre du Protocole sur les RRTP pour 2019
	550	-	Au titre du Protocole sur les RRTP pour 2020, montant reçu en 2019
Pays-Bas	49 779	49 779	Au titre de la Convention d'Aarhus pour 2019
	22 222	22 222	Au titre du Protocole sur les RRTP pour 2019
Macédoine du Nord	500	-	Au titre de la Convention d'Aarhus pour 2010, montant reçu en 2019
	500	-	Au titre de la Convention d'Aarhus pour 2011, montant reçu en 2019
	500	-	Au titre de la Convention d'Aarhus pour 2013, montant reçu en 2019
	500	-	Au titre de la Convention d'Aarhus pour 2014, montant reçu en 2019
	500	-	Au titre de la Convention d'Aarhus pour 2015, montant reçu en 2019
	200	-	Au titre du Protocole sur les RRTP pour 2010, montant reçu en 2019
	200	-	Au titre du Protocole sur les RRTP pour 2011, montant reçu en 2019

<i>Donateur</i>	<i>Montant effectif des contributions pour 2019</i>	<i>Montant ajusté des contributions pour 2019</i>	<i>Observations</i>
	500	-	Au titre du Protocole sur les RRTP pour 2012, montant reçu en 2019
	500	-	Au titre du Protocole sur les RRTP pour 2015, montant reçu en 2019
	500	-	Au titre du Protocole sur les RRTP pour 2016, montant reçu en 2019
Norvège	19 985	19 985	Au titre de la Convention d'Aarhus pour 2019
	32 698	32 698	Contribution supplémentaire au titre de la Convention d'Aarhus pour 2019, destinée à promouvoir les travaux et les synergies dans le domaine des droits de l'homme et de l'environnement, notamment auprès des instances internationales de protection des droits de l'homme et d'autres instances internationales s'occupant de la protection des défenseurs de l'environnement
	19 985	19 985	Au titre du Protocole sur les RRTP pour 2019
	-	55 040	Contribution supplémentaire au titre de la Convention d'Aarhus et du Protocole sur les RRTP pour 2019, destinée à soutenir la participation d'experts des pays d'Europe orientale, du Caucase et d'Asie centrale et d'organisations non gouvernementales, et à financer les coûts de personnel liés à l'organisation des réunions et les voyages de ces experts, reçue en 2018
	52 716	-	Contribution supplémentaire au titre de la Convention d'Aarhus et du Protocole sur les RRTP pour 2020, reçue en 2019
Pologne	5 708	5 708	Au titre de la Convention d'Aarhus pour 2019
	3 000	3 000	Au titre du Protocole sur les RRTP pour 2019
Portugal	500	500	Au titre de la Convention d'Aarhus pour 2019
	500	500	Au titre du Protocole sur les RRTP pour 2019
République de Moldova	-	1 000	Au titre de la Convention d'Aarhus pour 2019, montant reçu en 2020
	-	500	Au titre du Protocole sur les RRTP pour 2019, montant reçu en 2020
Roumanie	500	500	Au titre de la Convention d'Aarhus pour 2019
	500	500	Au titre du Protocole sur les RRTP pour 2019
Serbie	1 600	1 600	Au titre de la Convention d'Aarhus pour 2019

<i>Donateur</i>	<i>Montant effectif des contributions pour 2019</i>	<i>Montant ajusté des contributions pour 2019</i>	<i>Observations</i>
Slovaquie	-	864	Au titre de la Convention d'Aarhus pour 2019, montant reçu en 2018
	836	-	Au titre de la Convention d'Aarhus pour 2020, montant reçu en 2019
	-	568	Au titre du Protocole sur les RRTP pour 2019, montant reçu en 2018
	550	-	Au titre du Protocole sur les RRTP pour 2020, montant reçu en 2019
Slovénie	-	4 123	Au titre de la Convention d'Aarhus pour 2019, montant reçu en 2020
	-	597	Au titre du Protocole sur les RRTP pour 2019, montant reçu en 2020
Espagne	5 580	5 580	Au titre de la Convention d'Aarhus pour 2019
Suède	34 970	34 970	Au titre de la Convention d'Aarhus pour 2019
	17 970	17 970	Au titre du Protocole sur les RRTP pour 2019
Suisse	41 152	41 152	Au titre de la Convention d'Aarhus pour 2019, dont 20 000 francs suisses pour soutenir les travaux visant, par exemple, à renforcer les capacités des experts des pays en transition
	71 648	71 648	Au titre du Protocole sur les RRTP pour 2019, dont 50 000 francs suisses pour soutenir les travaux visant, par exemple, à renforcer les capacités des experts des pays en transition
Tadjikistan	500	500	Au titre de la Convention d'Aarhus pour 2019
Ukraine	3 000	-	Au titre de la Convention d'Aarhus pour 2017, montant reçu en 2019
	3 000	-	Au titre de la Convention d'Aarhus pour 2018, montant reçu en 2019
	3 000	3 000	Au titre de la Convention d'Aarhus pour 2019
Royaume-Uni	-	46 512	Au titre de la Convention d'Aarhus et du Protocole sur les RRTP pour 2019, reçue en 2018
	46 512	-	Au titre de la Convention d'Aarhus et du Protocole sur les RRTP pour 2020, reçue en 2019
<b>Total</b>	<b>1 057 574</b>	<b>1 087 677</b>	
Montant exclusivement affecté au Protocole sur les RRTP	245 575	253 575	

*Note* : Aucune contribution financière, contribution en nature ou annonce de contribution n'a été reçue pour 2019 des Parties à la Convention suivantes : Grèce, Macédoine du Nord et Turkménistan. Aucune contribution financière,

contribution en nature ou annonce de contribution n'a été reçue pour 2019 des Parties au Protocole suivantes : Belgique, Israël, Malte, Serbie et Ukraine.

<sup>a</sup> Cette somme n'est prise en compte dans les calculs totaux que dans le tableau de l'année où la contribution a été reçue (tableau 2 pour 2019).

Tableau 3

**Contributions reçues en 2020 et pour 2020 au titre de la Convention et du Protocole, au 31 août 2021**

(En dollars des États-Unis)

<i>Donateur</i>	<i>Montant effectif des contributions pour 2020</i>	<i>Montant ajusté des contributions pour 2020</i>	<i>Observations</i>
Albanie	-	3 000	Au titre de la Convention d'Aarhus pour 2020, montant reçu en 2019
	-	3 000	Au titre du Protocole sur les RRTP pour 2020, montant reçu en 2019
Autriche	-	11 140	Au titre de la Convention d'Aarhus pour 2020, montant reçu en 2019
	11 751	-	Au titre de la Convention d'Aarhus pour 2021, montant reçu en 2020
	-	5 000	Au titre du Protocole sur les RRTP pour 2020, montant reçu en 2019
	5 875	-	Au titre du Protocole sur les RRTP pour 2021, montant reçu en 2020
Azerbaïdjan	500	-	Au titre de la Convention d'Aarhus pour 2019, montant reçu en 2020
	500	500	Au titre de la Convention d'Aarhus pour 2020
Bélarus	500	500	Au titre de la Convention d'Aarhus pour 2020
Belgique (État fédéral)	22 727	22 727	Au titre de la Convention d'Aarhus pour 2020
Belgique (Région de Bruxelles-Capitale)	1 075	1 075	Au titre de la Convention d'Aarhus pour 2020
Belgique (Région flamande)	8 499	8 499	Au titre de la Convention d'Aarhus pour 2020
Belgique (Région wallonne)	4 067	4 067	Au titre de la Convention d'Aarhus pour 2020
Bulgarie	1 608	1 608	Au titre de la Convention d'Aarhus pour 2020
	500	500	Au titre du Protocole sur les RRTP pour 2020
Croatie	3 000	3 000	Au titre de la Convention d'Aarhus pour 2020
	3 000	3 000	Au titre du Protocole sur les RRTP pour 2020
Chypre	500	500	Au titre de la Convention d'Aarhus pour 2020
	500	500	Au titre du Protocole sur les RRTP pour 2020
Tchéquie	-	5 000	Au titre de la Convention d'Aarhus pour 2020, montant reçu en 2019
	5 000	-	Au titre de la Convention d'Aarhus pour 2021, montant reçu en 2020

<i>Donateur</i>	<i>Montant effectif des contributions pour 2020</i>	<i>Montant ajusté des contributions pour 2020</i>	<i>Observations</i>
	-	10 000	Au titre du Protocole sur les RRTP pour 2020, montant reçu en 2019
	10 000	-	Au titre du Protocole sur les RRTP pour 2021, montant reçu en 2020
Danemark	21 380	21 380	Au titre de la Convention d'Aarhus pour 2020
	10 680	10 680	Au titre du Protocole sur les RRTP pour 2020
Estonie	558	558	Au titre de la Convention d'Aarhus pour 2020
	558	558	Au titre du Protocole sur les RRTP pour 2020
Union européenne	117 786	117 786	Au titre de la Convention d'Aarhus pour 2020
	12 170	12 170	Au titre du Protocole sur les RRTP pour 2020
Finlande	8 000	8 000	Au titre de la Convention d'Aarhus et du Protocole sur les RRTP pour 2020
France	-	72 303	Au titre de la Convention d'Aarhus pour 2020, montant reçu en 2019
	35 842	35 842	Au titre du Protocole sur les RRTP pour 2020
	70 575	-	Au titre de la Convention d'Aarhus pour 2021, montant reçu en 2020
Géorgie	1 000	1 000	Au titre de la Convention d'Aarhus pour 2020
	500	500	Au titre du Protocole sur les RRTP pour 2020
Allemagne	60 000	60 000	Au titre de la Convention d'Aarhus pour 2020
	60 000	-	Au titre de la Convention d'Aarhus pour 2021, montant reçu en 2020
	500	500	Au titre du Protocole sur les RRTP pour 2020
	29 691	29 691	Contribution supplémentaire au titre du Protocole sur les RRTP pour 2020, destinée à soutenir les travaux visant, par exemple, à renforcer les capacités des experts des pays en transition
Hongrie	5 000	5 000	Au titre de la Convention d'Aarhus pour 2020
	500	500	Au titre du Protocole sur les RRTP pour 2020
Islande	1 500	1 500	Au titre de la Convention d'Aarhus pour 2020
Irlande	-	5 556	Au titre de la Convention d'Aarhus pour 2020, montant reçu en 2019
	8 831	-	Au titre de la Convention d'Aarhus pour 2021, montant reçu en 2020
	-	3 333	Au titre du Protocole sur les RRTP pour 2020, montant reçu en 2019
	5 288	-	Au titre du Protocole sur les RRTP pour 2021, montant reçu en 2020



<i>Donateur</i>	<i>Montant effectif des contributions pour 2020</i>	<i>Montant ajusté des contributions pour 2020</i>	<i>Observations</i>
Italie	119 474	119 474	Au titre de la Convention d'Aarhus pour 2020
	68 036	68 036	Contribution supplémentaire au titre de la Convention d'Aarhus pour 2020, destinée à soutenir les travaux visant, par exemple, à renforcer les capacités des experts des pays en transition, ainsi qu'à faire connaître et à promouvoir la Convention auprès des pays non membres de la CEE et des processus internationaux
Kazakhstan	1 000	1 000	Au titre de la Convention d'Aarhus pour 2020
	985	985	Au titre du Protocole sur les RRTP pour 2020
Lettonie	2 000	2 000	Au titre de la Convention d'Aarhus pour 2020
	1 116	-	- Au titre du Protocole sur les RRTP pour 2019, montant reçu en 2020
	1 195	1 195	Au titre du Protocole sur les RRTP pour 2020
Lituanie	-	2 323	Au titre de la Convention d'Aarhus et du Protocole sur les RRTP pour 2020, montant reçu en 2017
	2 389	-	- Au titre de la Convention d'Aarhus et du Protocole sur les RRTP pour 2021, montant reçu en 2020
	2 389	-	- Au titre de la Convention d'Aarhus et du Protocole sur les RRTP pour 2022, montant reçu en 2020
	2 389	-	- Au titre de la Convention d'Aarhus et du Protocole sur les RRTP pour 2023, montant reçu en 2020
Luxembourg	-	6 120	Au titre de la Convention d'Aarhus pour 2020, montant reçu en 2021
	-	1 820	Contribution supplémentaire au titre la Convention d'Aarhus pour 2020, reçue en 2021
	-	1 213	Au titre du Protocole sur les RRTP pour 2020, montant reçu en 2021
Malte	496	-	- Au titre de la Convention d'Aarhus pour 2015, montant reçu en 2020
	496	-	- Au titre de la Convention d'Aarhus pour 2016, montant reçu en 2020
	991	-	- Au titre de la Convention d'Aarhus pour 2019, montant reçu en 2020
	991	991	Au titre de la Convention d'Aarhus pour 2020

<i>Donateur</i>	<i>Montant effectif des contributions pour 2020</i>	<i>Montant ajusté des contributions pour 2020</i>	<i>Observations</i>
Monténégro	-	1 100	Au titre de la Convention d'Aarhus pour 2020, montant reçu en 2019
	1 227	-	Au titre de la Convention d'Aarhus pour 2021, montant reçu en 2020
	-	550	Au titre du Protocole sur les RRTP pour 2020, montant reçu en 2019
Pays-Bas	55 187	55 187	Au titre de la Convention d'Aarhus pour 2020
	22 075	22 075	Au titre du Protocole sur les RRTP pour 2020
Macédoine du Nord	500	-	Au titre de la Convention d'Aarhus pour 2017, montant reçu en 2020
	500	-	Au titre de la Convention d'Aarhus pour 2018, montant reçu en 2020
	500	-	Au titre du Protocole sur les RRTP pour 2017, montant reçu en 2020
	500	-	Au titre du Protocole sur les RRTP pour 2018, montant reçu en 2020
Norvège	44 985	44 985	Au titre de la Convention d'Aarhus et du Protocole sur les RRTP pour 2020
	-	52 716	Contribution supplémentaire au titre de la Convention d'Aarhus et du Protocole sur les RRTP pour 2020, reçue en 2019
	34 454	34 454	Contribution supplémentaire au titre de la Convention d'Aarhus pour 2020, destinée à soutenir les travaux sur le mécanisme d'examen du respect des dispositions et les liens avec les organes et les processus traitant des droits de l'homme, par exemple
Pologne	5 974	5 974	Au titre de la Convention d'Aarhus pour 2020
	3 000	3 000	Au titre du Protocole sur les RRTP pour 2020
Portugal	500	500	Au titre de la Convention d'Aarhus pour 2020
	500	500	Au titre du Protocole sur les RRTP pour 2020
République de Moldova	1 000	-	Au titre de la Convention d'Aarhus pour 2018, montant reçu en 2020
	1 000	-	Au titre de la Convention d'Aarhus pour 2019, reçu en 2020
	1 000	1 000	Au titre de la Convention d'Aarhus pour 2020
	500	-	Au titre du Protocole sur les RRTP pour 2018, montant reçu en 2020
	500	-	Au titre du Protocole sur les RRTP pour 2019, montant reçu en 2020
	500	500	Au titre du Protocole sur les RRTP pour 2020

<i>Donateur</i>	<i>Montant effectif des contributions pour 2020</i>	<i>Montant ajusté des contributions pour 2020</i>	<i>Observations</i>
Roumanie	500	500	Au titre de la Convention d'Aarhus pour 2020
	397	397	Au titre du Protocole sur les RRTP pour 2020
	-	103	Au titre du Protocole sur les RRTP pour 2020, montant reçu en 2021
Serbie	1 700	1 700	Au titre de la Convention d'Aarhus pour 2020
Slovaquie	-	836	Au titre de la Convention d'Aarhus pour 2020, montant reçu en 2019
	1 175	-	- Au titre de la Convention d'Aarhus pour 2021, montant reçu en 2020
	-	550	Au titre du Protocole sur les RRTP pour 2020, montant reçu en 2019
	588	-	- Au titre du Protocole sur les RRTP pour 2021, montant reçu en 2020
Slovénie	4 123	-	- Au titre de la Convention d'Aarhus pour 2018, montant reçu en 2020
	4 123	-	- Au titre de la Convention d'Aarhus pour 2019, montant reçu en 2020
	4 123	4 123	Au titre de la Convention d'Aarhus pour 2020
	597	-	- Au titre du Protocole sur les RRTP pour 2018, montant reçu en 2020
	597	-	- Au titre du Protocole sur les RRTP pour 2019, montant reçu en 2020
	597	597	Au titre du Protocole sur les RRTP pour 2020
	588	-	- Au titre du Protocole sur les RRTP pour 2021, montant reçu en 2020
	-	-	-
Espagne	6 135	6 135	Au titre de la Convention d'Aarhus pour 2020
Suède	35 000	35 000	Au titre de la Convention d'Aarhus pour 2020
	18 000	18 000	Au titre du Protocole sur les RRTP pour 2020
Suisse	42 149	42 149	Au titre de la Convention d'Aarhus pour 2020, dont 20 000 francs suisses pour soutenir les travaux visant, par exemple, à renforcer les capacités des experts des pays en transition
	73 761	73 761	Au titre du Protocole sur les RRTP pour 2020, dont 50 000 francs suisses pour soutenir les travaux visant, par exemple, à renforcer les capacités des experts des pays en transition
Royaume-Uni	-	46 512	Au titre de la Convention d'Aarhus et du Protocole sur les RRTP pour 2020, montant reçu en 2019

<i>Donateur</i>	<i>Montant effectif des contributions pour 2020</i>	<i>Montant ajusté des contributions pour 2020</i>	<i>Observations</i>
	46 512	-	Au titre de la Convention d'Aarhus et du Protocole sur les RRTP pour 2021, montant reçu en 2020
<b>Total</b>	<b>1 148 957</b>	<b>1 128 534</b>	
Montant exclusivement affecté au Protocole sur les RRTP	242 101	239 200	

*Note* : Aucune contribution financière, contribution en nature ou annonce de contribution n'a été reçue pour 2020 des Parties à la Convention suivantes : Arménie, Bosnie-Herzégovine, Grèce, Macédoine du Nord, Tadjikistan, Turkménistan et Ukraine. Aucune contribution financière, contribution en nature ou annonce de contribution n'a été reçue pour 2020 des Parties au Protocole suivantes : Belgique, Israël, Malte, Serbie, Espagne et Ukraine.

Tableau 4

**Contributions reçues en 2021 et pour 2021 au titre de la Convention et du Protocole, au 31 août 2021**

(En dollars des Etats-Unis)

<i>Donateur</i>	<i>Montant effectif des contributions pour 2021</i>	<i>Montant ajusté des contributions pour 2021</i>	<i>Observations</i>
Albanie	3 000	3 000	Au titre de la Convention d'Aarhus pour 2021
	3 000	3 000	Au titre du Protocole sur les RRTP pour 2021
Arménie	500	500	Au titre de la Convention d'Aarhus pour 2021, 2022 et 2023, montant reçu en 2021 <sup>a</sup>
Autriche	-	11 751	Au titre de la Convention d'Aarhus pour 2021, montant reçu en 2020
	-	5 875	Au titre du Protocole sur les RRTP pour 2021, montant reçu en 2020
Belgique (Région de Bruxelles-Capitale)	1 152	1 152	Au titre de la Convention d'Aarhus pour 2021
Belgique (Région flamande)	8 499	8 499	Au titre de la Convention d'Aarhus pour 2021
Belgique (Région wallonne)	4 120	4 120	Au titre de la Convention d'Aarhus pour 2021
Bulgarie	1 674	1 674	Au titre de la Convention d'Aarhus pour 2021
	500	500	Au titre du Protocole sur les RRTP pour 2021
Croatie	3 000	3 000	Au titre de la Convention d'Aarhus pour 2021
	3 000	3 000	Au titre du Protocole sur les RRTP pour 2021
Chypre	500	500	Au titre de la Convention d'Aarhus pour 2021
	500	500	Au titre du Protocole sur les RRTP pour 2021
Tchéquie	-	5 000	Au titre de la Convention d'Aarhus pour 2021, montant reçu en 2020

<i>Donateur</i>	<i>Montant effectif des contributions pour 2021</i>	<i>Montant ajusté des contributions pour 2021</i>	<i>Observations</i>
	-	10 000	Au titre du Protocole sur les RRTP pour 2021, montant reçu en 2020
Danemark	21 380	21 380	Au titre de la Convention d'Aarhus pour 2021
	10 380	10 380	Au titre du Protocole sur les RRTP pour 2021
Estonie	1 220	1 220	Au titre de la Convention d'Aarhus pour 2021
	610	610	Au titre du Protocole sur les RRTP pour 2021
Union européenne	118 906	118 906	Au titre de la Convention d'Aarhus pour 2021
	12 170	12 170	Au titre du Protocole sur les RRTP pour 2021
Finlande	5 000	5 000	Au titre de la Convention d'Aarhus pour 2021
	5 000	5 000	Au titre du Protocole sur les RRTP pour 2021
France	-	70 575	Au titre de la Convention d'Aarhus pour 2021, montant reçu en 2020
	79 268	-	Au titre de la Convention d'Aarhus pour 2022, montant reçu en 2021
	23 781	23 781	Au titre du Protocole sur les RRTP pour 2021
Géorgie	1 000	1 000	Au titre de la Convention d'Aarhus pour 2021
	500	500	Au titre du Protocole sur les RRTP pour 2021
Allemagne	-	60 000	Au titre de la Convention d'Aarhus pour 2021, montant reçu en 2020
	29 308	29 308	Contribution supplémentaire au titre du Protocole sur les RRTP pour 2021, destinée à soutenir les travaux visant, par exemple, à renforcer les capacités des experts des pays en transition, notamment en ce qui concerne leur participation à la quatrième session de la Réunion des Parties, et à soutenir la gestion de la plateforme PRTR.net et les travaux de promotion du Protocole auprès des pays non parties
Hongrie	5 000	5 000	Au titre de la Convention d'Aarhus pour 2021
	500	500	Au titre du Protocole sur les RRTP pour 2021
Islande	1 500	1 500	Au titre de la Convention d'Aarhus pour 2021
Irlande	-	8 813	Au titre de la Convention d'Aarhus pour 2021, montant reçu en 2020
	-	5 288	Au titre du Protocole sur les RRTP pour 2021, montant reçu en 2020
Kazakhstan	1 000	1 000	Au titre de la Convention d'Aarhus pour 2021
	985	985	Au titre du Protocole sur les RRTP pour 2021
Lettonie	2 000	2 000	Au titre de la Convention d'Aarhus pour 2021

<i>Donateur</i>	<i>Montant effectif des contributions pour 2021</i>	<i>Montant ajusté des contributions pour 2021</i>	<i>Observations</i>
Lituanie	-	2 389	Au titre de la Convention d'Aarhus et du Protocole sur les RRTP pour 2021, montant reçu en 2020
Luxembourg	6 120	-	- Au titre de la Convention d'Aarhus pour 2020, montant reçu en 2021
	1 820	-	- Contribution supplémentaire à la Convention d'Aarhus 2020, reçue en 2021
	1 213	-	- Au titre du Protocole sur les RRTP pour 2020, montant reçu en 2021
Malte	477	477	Au titre de la Convention d'Aarhus pour 2021
Monténégro	-	1 227	Au titre de la Convention d'Aarhus pour 2021, montant reçu en 2020
	1 224	1 224	Au titre du Protocole sur les RRTP pour 2021
Pays-Bas	59 666	59 666	Au titre de la Convention d'Aarhus pour 2021
	23 866	23 866	Au titre du Protocole sur les RRTP pour 2021
Norvège	22 500	22 500	Au titre de la Convention d'Aarhus pour 2021
	22 500	22 500	Au titre du Protocole sur les RRTP pour 2021
Portugal	500	500	Au titre de la Convention d'Aarhus pour 2021
	500	500	Au titre du Protocole sur les RRTP pour 2021
Roumanie	103	-	- Au titre du Protocole sur les RRTP pour 2020, montant reçu en 2021
Slovaquie	-	1 175	Au titre de la Convention d'Aarhus pour 2021, montant reçu en 2020
	-	588	Au titre du Protocole sur les RRTP pour 2021, montant reçu en 2020
Slovénie	-	588	Au titre du Protocole sur les RRTP pour 2021, montant reçu en 2020
	4 177	4 177	Au titre de la Convention d'Aarhus pour 2021
Espagne	5 945	5 945	Au titre de la Convention d'Aarhus pour 2021
	11 891	11 891	Au titre du Protocole sur les RRTP pour 2021
Suède	35 000	35 000	Au titre de la Convention d'Aarhus pour 2021
	18 000	18 000	Au titre du Protocole sur les RRTP pour 2021
Suisse	43 908	43 908	Au titre de la Convention d'Aarhus pour 2021, dont 20 000 francs suisses pour soutenir les travaux visant, par exemple, à renforcer les capacités des experts des pays en transition
	77 864	77 864	Au titre du Protocole sur les RRTP pour 2021, dont 50 000 francs suisses pour soutenir les travaux visant, par exemple, à renforcer les capacités des experts des pays en transition

<i>Donateur</i>	<i>Montant effectif des contributions pour 2021</i>	<i>Montant ajusté des contributions pour 2021</i>	<i>Observations</i>
Royaume-Uni	-	46 512	Au titre de la Convention d'Aarhus et du Protocole sur les RRTP pour 2021, montant reçu en 2020
<b>Total</b>	<b>608 363</b>	<b>749 619</b>	
Montant exclusivement affecté au Protocole sur les RRTP	169 531	190 554	

<sup>a</sup> Cette somme n'apparaît dans les calculs totaux que dans le tableau de l'année où la contribution a été reçue (tableau 4 pour 2021).

Tableau 5

**Annonces de contributions pour 2018-2021 au 31 août 2021**

(En monnaie originale)

<i>Donateur</i>	<i>Monnaie originale</i>	<i>Montant</i>	<i>Observations</i>
Bélarus	US\$	500	Au titre de la Convention d'Aarhus pour 2021
Belgique (État fédéral)	€	20 000	Au titre de la Convention d'Aarhus pour 2021
Kirghizistan	US\$	500	Au titre de la Convention d'Aarhus pour 2020
Pays-Bas	€	35 000	Contribution supplémentaire au titre de la Convention d'Aarhus pour 2021, destinée à soutenir les domaines d'activité relatifs à l'établissement de rapports et au respect des dispositions (par exemple, établissement du rapport de synthèse et appui consultatif aux pays en transition soumis à un contrôle du respect des dispositions)
Macédoine du Nord	US\$	500	Au titre du Protocole sur les RRTP pour 2019
	US\$	500	Au titre du Protocole sur les RRTP pour 2020
	US\$	500	Au titre du Protocole sur les RRTP pour 2021
République de Moldova	US\$	500	Au titre du Protocole sur les RRTP pour 2021
Roumanie	US\$	500	Au titre de la Convention d'Aarhus pour 2021
	US\$	500	Au titre du Protocole sur les RRTP pour 2021

**B. Contributions en nature**

6. Les contributions en nature ci-après ont été fournies au cours de la période 2018-2021<sup>2</sup> :

a) Aide de l'Organisation pour la sécurité et la coopération en Europe (OSCE) visant à permettre aux représentants d'organisations non gouvernementales et de gouvernements, aux représentants du pouvoir judiciaire et à un certain nombre de participants

<sup>2</sup> Les contributions en nature destinées exclusivement aux activités menées au titre du Protocole sur les registres des rejets et transferts de polluants sont présentées dans le rapport établi pour la Réunion des Parties au Protocole (ECE/MP.PRTR/2021/9).

des centres Aarhus de se rendre aux réunions des organes subsidiaires organisées au titre de la Convention et du Protocole, et aux centres Aarhus de mener à bien les activités pertinentes relevant de la Convention et du Protocole ;

b) Aide du Bureau de programme de l'OSCE à Bichkek visant à permettre au secrétariat de se rendre à la réunion annuelle des centres Aarhus organisée en 2018 (Issyk-Kul (Kirghizistan), 19-20 septembre 2018) ;

c) Aide du Centre régional pour l'environnement en Europe centrale et en Europe de l'Est visant à permettre aux représentants du pouvoir judiciaire et à d'autres professionnels du droit de se rendre aux réunions des organes subsidiaires organisées au titre de la Convention et du Protocole ;

d) Aide du Programme des Nations Unies pour l'environnement visant à permettre au secrétariat de se rendre aux neuvième et dixième réunions du Comité directeur de l'initiative InforMEA (Montreux (Suisse), 5-8 juin 2018, et 11-14 juin 2019) et à des conférenciers de se rendre au colloque judiciaire de 2019 (Genève, 27 et 28 février 2019) ;

e) Organisation par l'Italie de la manifestation visant à célébrer le vingtième anniversaire de l'adoption de la Convention d'Aarhus (Rome, 15 et 16 mai 2018) ;

f) Aide financière de l'Italie à la réalisation d'un film sur la Convention d'Aarhus ;

g) Appui de l'organisation non gouvernementale Irish Environmental Network visant à permettre au secrétariat de se rendre à l'événement « Celebrating and reflecting on the Aarhus Convention on the 20th anniversary of its adoption » (Célébrer et étudier la Convention d'Aarhus à l'occasion du vingtième anniversaire de son adoption) (Dublin, 14 juillet 2018) ;

h) Aide de l'OSCE visant à permettre aux représentants de gouvernements et d'organisations non gouvernementales, aux représentants du pouvoir judiciaire et à un certain nombre de participants des centres Aarhus de se rendre aux réunions des organes subsidiaires organisées au titre de la Convention et du Protocole ;

i) Aide de l'Agence européenne pour l'environnement destinée à promouvoir les activités de diffusion de l'information en matière d'environnement en Arménie, en Azerbaïdjan, au Bélarus, en Géorgie, en République de Moldova et en Ukraine, notamment à permettre aux participants de se rendre à l'atelier conjoint de la CEE et de l'Agence européenne pour l'environnement sur les données ouvertes pour l'environnement (Genève, 2 octobre 2019) ;

j) Aide des organisateurs (dont le King's College de Londres) visant à permettre au secrétariat de se rendre à la conférence intitulée « 21 Today: The Aarhus Convention Coming of Age? » (21 ans aujourd'hui : entrée de la Convention dans l'âge adulte ?) pour y intervenir (Londres, 25 juin 2019) ;

k) Aide de la Commission économique pour l'Amérique latine et les Caraïbes visant à permettre au secrétariat de se rendre à la première réunion des pays signataires de l'Accord d'Escazú (11 et 12 octobre 2019) et à la réunion préparatoire de la vingt-cinquième session de la Conférence des Parties à la Convention-cadre des Nations Unies sur les changements climatiques (8-10 octobre 2019), tenues l'une à la suite de l'autre à San José ;

l) Aide du Gouvernement allemand pour les indemnités de subsistance visant à permettre au secrétariat de participer à l'atelier et à la table ronde de haut niveau intitulés « Integrating Human Rights in National Climate Commitments and International Climate Negotiations » (Intégrer les droits de l'homme dans les engagements climatiques nationaux et les négociations climatiques internationales), organisés dans le cadre de la vingt-cinquième session de la Conférence des Parties à la Convention-cadre des Nations Unies sur les changements climatiques (San José, 6 et 7 octobre 2019) ;

m) Aide de la Banque européenne d'investissement visant à permettre au secrétariat de se rendre à une séance de formation pour le personnel de la Banque sur la mise en œuvre de la Convention d'Aarhus, afin d'y présenter un exposé (Luxembourg, 24 octobre 2019) ;



n) Aide de la Convention sur la diversité biologique visant à permettre à des représentants de se rendre à la troisième table ronde mondiale sur la sensibilisation du public, l'accès à l'information et la participation du public en ce qui concerne les organismes vivants modifiés et les organismes génétiquement modifiés, organisée conjointement par la Convention d'Aarhus et la Convention sur la diversité biologique (Genève, 16-18 décembre 2019) ;

o) Aide du Programme des Nations Unies pour l'environnement à l'élaboration, au lancement et à la traduction du cours en ligne concernant l'objectif de développement durable n° 16, la Convention d'Aarhus et l'Accord d'Escazú, sur la plateforme d'apprentissage électronique InforMEA ;

p) Aide du Programme des Nations Unies pour le développement en Géorgie destinée à faciliter la participation à distance de la Présidente du Bureau de la Convention à la première partie de la vingt-quatrième réunion du Groupe de travail des Parties à la Convention (en ligne, 1<sup>er</sup>-3 juillet 2020).

### III. Montant estimatif des dépenses et prévisions de dépenses

7. Les tableaux 6 à 9 ci-dessous, dans lesquels sont indiqués le montant estimatif des dépenses et les prévisions de dépenses, ne portent que sur les dépenses destinées à être financées par des contributions volontaires versées au fonds d'affectation spéciale conformément aux mécanismes financiers de la Convention et du Protocole. Ils ne comprennent pas les dépenses qui seront en principe financées au titre du budget ordinaire de l'ONU. Les chiffres ont été arrondis et peuvent varier en fonction des règles administratives de l'ONU. Les dépenses indiquées sont celles qui se rapportent à l'exécution du programme de travail au titre de la Convention d'Aarhus pour 2018-2021. Les dépenses liées au Protocole sur les RRTP sont communiquées aux organes créés en vertu du Protocole.

Tableau 6  
**Dépenses de janvier à décembre 2018**  
(En dollars des États-Unis)

<i>Domaine d'activité</i>	<i>Objet de la dépense</i>	<i>Dépense</i>
I. Accès à l'information	Journées de travail	50 700 <sup>a</sup>
	Sous-traitance/consultants	10 100 <sup>b</sup>
	Frais de voyage et indemnités journalières de subsistance (experts/participants)	- <sup>c</sup>
	Frais de voyage et indemnités journalières de subsistance (personnel)	200
<b>Sous-total</b>		<b>61 000</b>
II. Participation du public	Journées de travail	24 200 <sup>d</sup>
	Frais de voyage et indemnités journalières de subsistance (experts/participants)	27 800
<b>Sous-total</b>		<b>52 000</b>
III. Accès à la justice	Journées de travail	59 100 <sup>e</sup>
	Frais de voyage et indemnités journalières de subsistance (experts/participants)	36 500
<b>Sous-total</b>		<b>95 600</b>
IV. Organismes génétiquement modifiés	Journées de travail	800 <sup>f</sup>
<b>Sous-total</b>		<b>800</b>
V. Mécanisme d'examen du respect des dispositions	Journées de travail	194 300 <sup>g</sup>
	Sous-traitance/consultants	4 200

<i>Domaine d'activité</i>	<i>Objet de la dépense</i>	<i>Dépense</i>
	Frais de voyage et indemnités journalières de subsistance (experts/participants)	73 600
<b>Sous-total</b>		<b>272 100</b>
VI. Renforcement des capacités <sup>h</sup>	Journées de travail	16 900 <sup>i</sup>
	Frais de voyage et indemnités journalières de subsistance (personnel)	1 100
<b>Sous-total</b>		<b>18 000</b>
VII. Mécanisme d'établissement de rapports	Journées de travail	- <sup>j</sup>
<b>Sous-total</b>		<b>-</b>
VIII. Sensibilisation à la Convention et promotion de celle-ci	Journées de travail	20 800 <sup>k</sup>
	Frais de voyage et indemnités journalières de subsistance (experts/participants)	15 300
	Frais de voyage et indemnités journalières de subsistance (personnel)	2 100
<b>Sous-total</b>		<b>38 200</b>
IX. Promotion des Lignes directrices d'Almaty et d'autres formes d'interaction avec les organismes et processus internationaux concernés	Journées de travail	33 300 <sup>l</sup>
	Frais de voyage et indemnités journalières de subsistance (experts/participants)	- <sup>m</sup>
<b>Sous-total</b>		<b>33 300</b>
X. Coordination et supervision des activités intersessions, y compris les préparatifs des réunions ou sessions du Groupe de travail des Parties, de la Réunion des Parties et du Bureau de la Convention d'Aarhus	Journées de travail	24 900 <sup>n</sup>
	Frais de voyage et indemnités journalières de subsistance (experts/participants)	58 500
<b>Sous-total</b>		<b>83 400</b>
XI. Septième session ordinaire de la Réunion des Parties	Journées de travail	- <sup>o</sup>
<b>Sous-total</b>		<b>-</b>
XII. Appui horizontal	Journées de travail (secrétariat) <sup>p</sup>	82 200
	Frais techniques et autres dépenses d'appui (ordinateurs, équipements, etc.)	1 400
	Formation du personnel	600
<b>Sous-total</b>		<b>84 200</b>
<b>Total (domaines d'activité I à XII)</b>		<b>738 800</b>
Dépenses d'appui au programme (13 %)		96 000
<b>Total général</b>		<b>834 800</b>

*Abréviation* : Lignes directrices d'Almaty : Lignes directrices d'Almaty sur les moyens de promouvoir l'application des principes de la Convention d'Aarhus dans les instances internationales.

*Notes* : Les prévisions de dépenses liées aux postes d'administrateur (P) et d'agent des services généraux (G) qui figurent dans les notes a à p ci-après sont obtenues en multipliant le temps de travail du personnel dans chaque

domaine d'activité par la somme des coûts salariaux annuels prévus à la classe indiquée. Une ventilation par fonctionnaire est donnée ci-dessous.

<sup>a</sup> Administrateurs, y compris la responsabilité des outils d'information électroniques au titre de la Convention, un fonctionnaire P-3 à 30 % d'équivalent plein temps (EPT) de janvier à décembre 2018.

<sup>b</sup> Dépenses requises pour actualiser, sur les plans de la sécurité et de la fonctionnalité, le Mécanisme d'échange d'informations d'Aarhus pour la démocratie environnementale et l'outil d'établissement en ligne des rapports nationaux sur la mise en œuvre.

<sup>c</sup> Les frais de voyage des experts et des autres participants à la séance thématique du Groupe de travail des Parties sur l'accès à l'information sont comptabilisés au titre du domaine d'activité X (Coordination et supervision des activités intersessions).

<sup>d</sup> Administrateurs, 1 fonctionnaire P-3 à 10 % d'EPT de janvier à décembre 2018, 1 fonctionnaire P-2 à 50 % d'EPT en novembre 2018 et 1 fonctionnaire P-1 à 20 % d'EPT de janvier à mai 2018.

<sup>e</sup> Administrateurs, un fonctionnaire P-3 à 35 % d'EPT de janvier à décembre 2018.

<sup>f</sup> Administrateurs, un fonctionnaire P-1 à 5 % d'ETP de janvier à mai 2018.

<sup>g</sup> Administrateurs, 1 fonctionnaire P-3 à 80 % d'ETP de janvier à décembre 2018, 1 fonctionnaire P-3 à 80 % d'ETP d'août à décembre 2018, et 1 fonctionnaire P-1 à 55 % d'ETP de janvier à mai 2018.

<sup>h</sup> Entrent dans cette catégorie les activités de renforcement des capacités dans des domaines se rapportant à la Convention dans son ensemble. Les activités de renforcement des capacités dans un domaine particulier visé par la Convention (accès à l'information, participation du public au processus décisionnel, accès à la justice ou organismes génétiquement modifiés, par exemple) sont comptabilisées au titre du domaine concerné ou du « Mécanisme d'examen du respect des dispositions », selon qu'il convient.

<sup>i</sup> Administrateurs, un fonctionnaire P-3 à 15 % d'ETP de janvier à décembre 2018.

<sup>j</sup> Les dépenses de personnel sont comptabilisées au titre du domaine d'activité X.

<sup>k</sup> Administrateurs, total pour 2 fonctionnaires P-3 à 5 % d'ETP de janvier à décembre 2018, 1 fonctionnaire P-3 à 5 % d'ETP d'août à décembre 2018, et 1 fonctionnaire P-1 à 5 % d'ETP de janvier à mai 2018.

<sup>l</sup> Administrateurs, 1 fonctionnaire P-3 à 10 % d'ETP de janvier à décembre 2018, 1 fonctionnaire P-3 à 5 % d'ETP de janvier à décembre 2018, 1 fonctionnaire P-3 à 5 % d'ETP d'août à décembre 2018 et 1 fonctionnaire P-1 à 5 % d'ETP de janvier à mai 2018.

<sup>m</sup> Les frais de voyage des experts et des autres participants à la séance thématique du Groupe de travail des Parties sur la participation du public aux travaux des instances internationales sont comptabilisés au titre du domaine d'activité X (Coordination et supervision des activités intersessions).

<sup>n</sup> Administrateurs, y compris la fourniture de conseils juridiques et l'exécution de tâches à caractère général, 2 fonctionnaires P-3 à 5 % d'ETP de janvier à décembre 2018, 1 fonctionnaire P-3 à 5 % d'ETP d'août à décembre 2018, 1 fonctionnaire P-2 à 50 % d'ETP en novembre 2018 et 1 fonctionnaire P-1 à 5 % d'ETP de janvier à mai 2018.

<sup>o</sup> Sans objet pour l'année considérée.

<sup>p</sup> Services de secrétariat, un agent des services généraux G-5 à 70 % d'EPT de janvier à décembre 2018, le reste de son temps de travail, soit 30 %, étant consacré au Protocole.

Tableau 7  
**Dépenses de janvier à décembre 2019**  
(En dollars des États-Unis)

<i>Domaine d'activité</i>	<i>Objet de la dépense</i>	<i>Dépense</i>
I. Accès à l'information	Journées de travail	52 200 <sup>a</sup>
	Sous-traitance/consultants	7 700 <sup>b</sup>
	Frais de voyage et indemnités journalières de subsistance (experts/participants)	33 500
<b>Sous-total</b>		<b>93 400</b>
II. Participation du public	Journées de travail	17 400 <sup>c</sup>
	Frais de voyage et indemnités journalières de subsistance (experts/participants)	- <sup>d</sup>
<b>Sous-total</b>		<b>17 400</b>
III. Accès à la justice	Journées de travail	60 900 <sup>e</sup>
	Frais de voyage et indemnités journalières de subsistance (experts/participants)	52 500
<b>Sous-total</b>		<b>113 300</b>

<i>Domaine d'activité</i>	<i>Objet de la dépense</i>	<i>Dépense</i>
IV. Organismes génétiquement modifiés	Journées de travail	8 700 <sup>f</sup>
	Frais de voyage et indemnités journalières de subsistance (experts/participants)	45 500
<b>Sous-total</b>		<b>54 200</b>
V. Mécanisme d'examen du respect des dispositions	Journées de travail	278 200 <sup>g</sup>
	Sous-traitance/consultants	10 200
	Frais de voyage et indemnités journalières de subsistance (experts/participants)	67 600
<b>Sous-total</b>		<b>355 900</b>
VI. Renforcement des capacités <sup>h</sup>	Journées de travail	26 100 <sup>i</sup>
	Sous-traitance/consultants	10 700
	Frais de voyage et indemnités journalières de subsistance (experts/participants)	1 900
	Frais de voyage et indemnités journalières de subsistance (personnel)	6 900
<b>Sous-total</b>		<b>45 400</b>
VII. Mécanisme d'établissement de rapports	Journées de travail	- <sup>j</sup>
<b>Sous-total</b>		<b>-</b>
VIII. Sensibilisation à la Convention et promotion de celle-ci	Journées de travail	17 400 <sup>k</sup>
	Frais de voyage et indemnités journalières de subsistance (experts/participants)	3 800
	Frais de voyage et indemnités journalières de subsistance (personnel)	700
<b>Sous-total</b>		<b>21 900</b>
IX. Promotion des Lignes directrices d'Almaty et d'autres formes d'interaction avec les organismes et processus internationaux concernés	Journées de travail	26 100 <sup>l</sup>
	Frais de voyage et indemnités journalières de subsistance (experts/participants)	- <sup>m</sup>
	Frais de voyage et indemnités journalières de subsistance (personnel)	300
<b>Sous-total</b>		<b>26 400</b>
X. Coordination et supervision des activités intersessions, y compris les préparatifs des réunions ou sessions du Groupe de travail des Parties, de la Réunion des Parties et du Bureau de la Convention d'Aarhus	Journées de travail	34 800 <sup>n</sup>
	Frais de voyage et indemnités journalières de subsistance (experts/participants)	57 900
<b>Sous-total</b>		<b>92 600</b>
XI. Septième session ordinaire de la Réunion des Parties	Journées de travail	- <sup>o</sup>
<b>Sous-total</b>		<b>-</b>

<i>Domaine d'activité</i>	<i>Objet de la dépense</i>	<i>Dépense</i>
XII. Appui horizontal	Journées de travail (secrétariat) <sup>p</sup>	87 800
	Frais techniques, autres dépenses de fonctionnement et d'appui (matériel, licences et services informatiques, gestion financière, etc.)	10 600
<b>Sous-total</b>		<b>98 400</b>
<b>Total (domaines d'activité I à XII)</b>		<b>918 500</b>
Dépenses d'appui au programme (13 %)		119 400
<b>Total général</b>		<b>1 037 800</b>

*Notes* : Les prévisions de dépenses liées aux postes d'administrateur (P) et d'agent des services généraux (G) qui figurent dans les notes *a* à *p* ci-après sont obtenues en multipliant le temps de travail du personnel dans chaque domaine d'activité par la somme des coûts salariaux annuels prévus à la classe indiquée. Une ventilation par fonctionnaire est donnée ci-dessous.

<sup>a</sup> Administrateurs, y compris la responsabilité des outils d'information électroniques dans le cadre de la Convention, un fonctionnaire P-3 à 30 % de l'équivalent temps plein (ETP) de janvier à décembre 2019.

<sup>b</sup> Comprend les dépenses requises pour mettre à niveau le Mécanisme d'échange d'informations de la Convention d'Aarhus et l'outil d'établissement en ligne des rapports nationaux de mise en œuvre.

<sup>c</sup> Administrateurs, un fonctionnaire P-3 à 10 % d'ETP de janvier à décembre 2019.

<sup>d</sup> Les frais de voyage des experts et des autres participants à la séance thématique du Groupe de travail des Parties sur la participation du public au processus décisionnel sont comptabilisés au titre du domaine d'activité X (Coordination et supervision des activités intersessions).

<sup>e</sup> Administrateurs, un fonctionnaire P-3 à 35 % d'ETP de janvier à décembre 2019.

<sup>f</sup> Administrateurs, un fonctionnaire P-3 à 5 % d'ETP de janvier à décembre 2019.

<sup>g</sup> Administrateurs, total pour deux fonctionnaires P-3 à 80 % d'ETP chacun de janvier à décembre 2019.

<sup>h</sup> Entrent dans cette catégorie les activités de renforcement des capacités dans des domaines se rapportant à la Convention dans son ensemble. Les activités de renforcement des capacités dans un domaine particulier visé par la Convention (accès à l'information, participation du public au processus décisionnel, accès à la justice, ou organismes génétiquement modifiés, par exemple) sont comptabilisées au titre du domaine concerné ou du « Mécanisme d'examen du respect des dispositions », selon qu'il convient.

<sup>i</sup> Administrateurs, un fonctionnaire P-3 à 15 % d'ETP de janvier à décembre 2019.

<sup>j</sup> Les dépenses de personnel sont comptabilisées au titre du domaine d'activité X.

<sup>k</sup> Administrateurs, total pour deux fonctionnaires P-3 à 5 % d'ETP chacun de janvier à décembre 2019.

<sup>l</sup> Administrateurs, 1 fonctionnaire P-3 à 10 % d'ETP de janvier à décembre 2019 et 1 fonctionnaire P-3 à 5 % d'ETP de janvier à décembre 2019.

<sup>m</sup> Les frais de voyage des experts et des autres participants à la séance thématique du Groupe de travail des Parties sur la participation du public aux forums internationaux sont comptabilisés au titre du domaine d'activité X (Coordination et supervision des activités intersessions).

<sup>n</sup> Administrateurs, y compris la fourniture de conseils juridiques et l'exécution de tâches à caractère général, total pour 1 fonctionnaire P-3 à 10 % d'ETP de janvier à décembre 2019 et 2 fonctionnaires P-3 à 5 % d'ETP chacun de janvier à décembre 2019.

<sup>o</sup> Sans objet pour l'année considérée.

<sup>p</sup> Services de secrétariat, un agent G-5 à 70 % d'ETP de janvier à décembre 2019, le reste de son temps de travail, soit 30 %, étant consacré au Protocole.

Tableau 8  
**Dépenses de janvier à décembre 2020**  
(En dollars des États-Unis)

<i>Domaine d'activité</i>	<i>Objet de la dépense</i>	<i>Dépense</i>
I. Accès à l'information	Journées de travail	48 700 <sup>a</sup>
	Sous-traitance/consultants	12 700 <sup>b</sup>
	Frais de voyage et indemnités journalières de subsistance (experts/participants)	-
<b>Sous-total</b>		<b>61 400</b>

<i>Domaine d'activité</i>	<i>Objet de la dépense</i>	<i>Dépense</i>
II. Participation du public	Journées de travail	8 100 <sup>c</sup>
	Frais de voyage et indemnités journalières de subsistance (experts/participants)	-
<b>Sous-total</b>		<b>8 100</b>
III. Accès à la justice	Journées de travail	56 800 <sup>d</sup>
	Frais de voyage et indemnités journalières de subsistance (experts/participants)	-
<b>Sous-total</b>		<b>56 800</b>
IV. Organismes génétiquement modifiés	Journées de travail	-
	Frais de voyage et indemnités journalières de subsistance (experts/participants)	8 200 <sup>e</sup>
<b>Sous-total</b>		<b>8 200</b>
V. Mécanisme d'examen du respect des dispositions	Journées de travail	259 500 <sup>f</sup>
	Sous-traitance/consultants	7 300
	Frais de voyage et indemnités journalières de subsistance (experts/participants)	2 600 <sup>g</sup>
<b>Sous-total</b>		<b>269 400</b>
VI. Renforcement des capacités <sup>h</sup>	Journées de travail	24 300 <sup>i</sup>
	Sous-traitance/consultants	6 600
	Frais de voyage et indemnités journalières de subsistance (experts/participants)	400 <sup>j</sup>
	Frais de voyage et indemnités journalières de subsistance (personnel)	-
<b>Sous-total</b>		<b>31 300</b>
VII. Mécanisme d'établissement de rapports	Journées de travail	- <sup>k</sup>
<b>Sous-total</b>		<b>-</b>
VIII. Sensibilisation à la Convention et promotion de celle-ci	Journées de travail	24 300 <sup>l</sup>
	Frais de voyage et indemnités journalières de subsistance (experts/participants)	4 400
	Frais de voyage et indemnités journalières de subsistance (personnel)	-
<b>Sous-total</b>		<b>28 700</b>
IX. Promotion des Lignes directrices d'Almaty et d'autres formes d'interaction avec les organismes et processus internationaux concernés	Journées de travail	32 400 <sup>m</sup>
	Frais de voyage et indemnités journalières de subsistance (experts/participants)	-
	Frais de voyage et indemnités journalières de subsistance (personnel)	-
<b>Sous-total</b>		<b>32 400</b>
X. Coordination et supervision des activités intersessions, y compris les préparatifs des réunions ou sessions du Groupe de travail des Parties, de la Réunion des Parties et du Bureau de la Convention d'Aarhus	Journées de travail	32 400 <sup>n</sup>

Domaine d'activité	Objet de la dépense	Dépense
	Frais de voyage et indemnités journalières de subsistance (experts/participants)	2 300
<b>Sous-total</b>		<b>34 700</b>
XI. Septième session ordinaire de la Réunion des Parties	Journées de travail	- <sup>o</sup>
<b>Sous-total</b>		<b>-</b>
XII. Appui horizontal	Journées de travail (secrétariat) <sup>p</sup>	97 700
	Frais techniques, autres dépenses de fonctionnement et d'appui (matériel, licences et services informatiques, frais de voyage et d'administration, location de bureaux, coûts d'organisation de la réunion hybride, etc.)	34 900
<b>Sous-total</b>		<b>132 600</b>
<b>Total (domaines d'activité I à XII)</b>		<b>663 600</b>
Dépenses d'appui au programme (13 %)		86 300
<b>Total général</b>		<b>749 900</b>

Notes : Les prévisions de dépenses liées aux postes d'administrateur (P) et d'agent des services généraux (G) qui figurent dans les notes a à p ci-après sont obtenues en multipliant le temps de travail du personnel dans chaque domaine d'activité par la somme des coûts salariaux annuels prévus à la classe indiquée. Une ventilation par fonctionnaire est donnée ci-dessous.

<sup>a</sup> Administrateurs, y compris la responsabilité des outils d'information électroniques dans le cadre de la Convention, un fonctionnaire P-3 à 30 % de l'équivalent temps plein (ETP) de janvier à décembre 2020.

<sup>b</sup> Comprend les dépenses requises pour mettre à niveau, sur les plans de la sécurité et de la fonctionnalité, le Mécanisme d'échange d'informations de la Convention d'Aarhus et l'outil d'établissement en ligne des rapports nationaux de mise en œuvre.

<sup>c</sup> Administrateurs, un fonctionnaire P-3 à 5 % d'ETP de janvier à décembre 2020.

<sup>d</sup> Administrateurs, un fonctionnaire P-3 à 35 % d'ETP de janvier à décembre 2020.

<sup>e</sup> Frais de voyage des participants et des experts qui se sont rendus à la troisième table ronde conjointe sur la sensibilisation du public, l'accès à l'information et la participation du public concernant les organismes vivants modifiés et les organismes génétiquement modifiés (Genève, 16-18 décembre 2019).

<sup>f</sup> Administrateurs, total pour 2 fonctionnaires P-3 à 80 % d'ETP de janvier à décembre 2020 et 1 fonctionnaire P-3 à 80 % d'ETP de janvier à juillet et en décembre 2020.

<sup>g</sup> Frais d'annulation des voyages pour la soixante-sixième réunion du Comité d'examen du respect des dispositions de la Convention d'Aarhus (Genève, 9-13 mars 2020), qui a été annulée en tant que réunion en présentiel en raison des restrictions liées à la pandémie de COVID-19.

<sup>h</sup> Entrent dans cette catégorie les activités de renforcement des capacités dans des domaines se rapportant à la Convention dans son ensemble. Les activités de renforcement des capacités dans un domaine particulier visé par la Convention (accès à l'information, participation du public au processus décisionnel, accès à la justice, ou organismes génétiquement modifiés, par exemple) sont comptabilisées au titre du domaine concerné ou du « Mécanisme d'examen du respect des dispositions », selon qu'il convient.

<sup>i</sup> Administrateurs, un fonctionnaire P-3 à 15 % d'ETP de janvier à décembre 2020.

<sup>j</sup> Frais d'annulation d'un voyage pour une activité de renforcement des capacités en Ouzbékistan en raison des restrictions liées à la pandémie.

<sup>k</sup> Les dépenses de personnel sont comptabilisées au titre du domaine d'activité X.

<sup>l</sup> Administrateurs, total pour 2 fonctionnaires P-3 à 5 % d'ETP chacun de janvier à décembre 2020 et 1 fonctionnaire P-3 à 5 % d'ETP de janvier à juillet et en décembre 2020.

<sup>m</sup> Administrateurs, 1 fonctionnaire P-3 à 10 % d'ETP de janvier à décembre 2020, 1 fonctionnaire P-3 à 5 % d'ETP de janvier à décembre 2020 et 1 fonctionnaire P-3 à 5 % d'ETP de janvier à juillet et en décembre 2020.

<sup>n</sup> Administrateurs, y compris la fourniture de conseils juridiques et l'exécution de tâches à caractère général, total pour 1 fonctionnaire P-3 à 10 % d'ETP de janvier à décembre 2020, 1 fonctionnaire P-3 à 5 % d'ETP de janvier à décembre 2020 et 1 fonctionnaire P-3 à 5 % d'ETP de janvier à juillet et en décembre 2020.

<sup>o</sup> Sans objet pour l'année considérée.

<sup>p</sup> Services de secrétariat, un fonctionnaire G-5 à 70 % d'ETP de janvier à décembre 2020, le reste de son temps de travail, soit 30 %, étant consacré au Protocole.

Tableau 9  
**Dépenses prévues de janvier à décembre 2021**  
 (En dollars des États-Unis)

<i>Domaine d'activité</i>	<i>Objet de la dépense</i>	<i>Dépense</i>
I. Accès à l'information	Journées de travail	54 000 <sup>a</sup>
	Sous-traitance/consultants	2 000
<b>Sous-total</b>		<b>56 000</b>
II. Participation du public	Journées de travail	18 000 <sup>b</sup>
<b>Sous-total</b>		<b>18 000</b>
III. Accès à la justice	Journées de travail	63 000 <sup>c</sup>
<b>Sous-total</b>		<b>63 000</b>
IV. Organismes génétiquement modifiés	Journées de travail	-
	Sous-traitance/consultants	4 000
<b>Sous-total</b>		<b>4 000</b>
V. Mécanisme d'examen du respect des dispositions	Journées de travail	288 000 <sup>d</sup>
	Sous-traitance/consultants	25 000
	Frais de voyage et indemnités journalières de subsistance (experts/participants)	45 900
	Frais de voyage et indemnités journalières de subsistance (personnel)	3 500
<b>Sous-total</b>		<b>362 400</b>
VI. Renforcement des capacités <sup>e</sup>	Journées de travail	27 000 <sup>f</sup>
	Sous-traitance, consultants, matériel de renforcement des capacités	25 000
	Frais de voyage et indemnités journalières de subsistance (experts/participants)	3 500
	Frais de voyage et indemnités journalières de subsistance (personnel)	3 500
<b>Sous-total</b>		<b>59 000</b>
VII. Mécanisme d'établissement de rapports	Journées de travail	- <sup>g</sup>
	Sous-traitance/consultants	15 000
<b>Sous-total</b>		<b>15 000</b>
VIII. Sensibilisation à la Convention et promotion de celle-ci	Journées de travail	27 000 <sup>h</sup>
	Sous-traitance/consultants	5 000 <sup>i</sup>
	Frais de voyage et indemnités journalières de subsistance (experts/participants)	3 500
	Frais de voyage et indemnités journalières de subsistance (personnel)	3 500
<b>Sous-total</b>		<b>39 000</b>
IX. Promotion des Lignes directrices d'Almaty et d'autres formes d'interaction avec les organismes et processus internationaux concernés	Journées de travail	27 000 <sup>j</sup>
	Sous-traitance/consultants	2 000



<i>Domaine d'activité</i>	<i>Objet de la dépense</i>	<i>Dépense</i>
	Frais de voyage et indemnités journalières de subsistance (experts)	3 400
	Frais de voyage et indemnités journalières de subsistance (personnel)	3 500
<b>Sous-total</b>		<b>35 900</b>
X.	Coordination et supervision des activités intersessions, y compris les préparatifs de la septième session ordinaire de la Réunion des Parties	76 000 <sup>k</sup>
	Frais de voyage et indemnités journalières de subsistance (experts/participants)	60 000
<b>Sous-total</b>		<b>136 000</b>
XI.	Septième session ordinaire de la Réunion des Parties	- <sup>l</sup>
<b>Sous-total</b>		<b>-</b>
XII.	Appui horizontal	98 000
	Journées de travail (secrétariat) <sup>m</sup>	
	Frais techniques, autres dépenses de fonctionnement et d'appui (matériel, licences et services informatiques, gestion financière et administrative, organisation des voyages, frais bancaires, frais d'organisation des réunions et des séances de formation hybrides, etc.)	59 200
<b>Sous-total</b>		<b>157 200</b>
<b>Total (domaines d'activité I à XII)</b>		<b>945 500</b>
Dépenses d'appui au programme (13 %)		123 000
<b>Total général</b>		<b>1 068 500</b>

*Notes* : Les prévisions de dépenses liées aux postes d'administrateur (P) et d'agent des services généraux (G) qui figurent dans les notes *a* à *m* ci-après sont obtenues en multipliant le temps de travail du personnel dans chaque domaine d'activité par la somme des coûts salariaux annuels prévus à la classe indiquée. Une ventilation par fonctionnaire est donnée ci-dessous.

<sup>a</sup> Administrateurs, y compris la responsabilité des outils d'information électroniques dans le cadre de la Convention, un fonctionnaire P-3 à 30 % de l'équivalent temps plein (ETP) de janvier à décembre 2021.

<sup>b</sup> Administrateurs, un fonctionnaire P-3 à 10 % d'ETP de janvier à décembre 2021.

<sup>c</sup> Administrateurs, un fonctionnaire P-3 à 35 % d'ETP de janvier à décembre 2021.

<sup>d</sup> Administrateurs, deux fonctionnaires P-3 pour un total de 160 % d'ETP de janvier à décembre 2021 (deux fonctionnaires P-3 à 80 % d'ETP chacun).

<sup>e</sup> Entrent dans cette catégorie les activités de renforcement des capacités dans des domaines se rapportant à la Convention dans son ensemble. Les activités de renforcement des capacités dans un domaine particulier visé par la Convention (accès à l'information, participation du public au processus décisionnel, accès à la justice ou organismes génétiquement modifiés, par exemple) sont comptabilisées au titre du domaine concerné ou du « Mécanisme d'examen du respect des dispositions », selon qu'il convient.

<sup>f</sup> Administrateurs, un fonctionnaire P-3 à 15 % d'ETP de janvier à décembre 2021.

<sup>g</sup> Les dépenses de personnel sont comptabilisées au titre du domaine d'activité X.

<sup>h</sup> Administrateurs, trois fonctionnaires P-3 pour un total de 15 % d'ETP de janvier à décembre 2021 (trois fonctionnaires P-3 à 5 % d'ETP chacun).

<sup>i</sup> Conformément à la pratique antérieure, il est prévu que certaines publications soient financées par le budget ordinaire de l'ONU.

<sup>j</sup> Administrateurs, deux fonctionnaires P-3 pour un total de 15 % d'ETP de janvier à décembre 2021 (1 fonctionnaire P-3 à 10 % d'ETP et 1 fonctionnaire P-3 à 5 % d'ETP).

<sup>k</sup> Administrateurs, y compris la fourniture de conseils juridiques et l'exécution de tâches à caractère général, 3 fonctionnaires P-3 pour un total de 20 % d'ETP de janvier à décembre 2021 (1 fonctionnaire P-3 à 10 % d'ETP et 2 fonctionnaires P-3 à 5 % d'ETP chacun) et 1 fonctionnaire P-2 à 100 % d'ETP pour août-novembre 2021.

<sup>l</sup> Les dépenses sont comptabilisées au titre du domaine d'activité X.

<sup>m</sup> Services de secrétariat, un fonctionnaire G-5 à 70 % d'ETP de janvier à décembre 2021, le reste de son temps de travail, soit 30 %, étant consacré au Protocole.